



PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de VERIN s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie PEYSSELON, Maire, salle de la mairie, à 19h30.

Date de la convocation : le 26 mai 2025

Présents : GOEHRY Cyrille, CORCY Stéphane, LEVAVASSEUR Hervé, MARIANI Françoise, DEY Frédéric, CROUZET Jean-François, BLANC-AMSELLEM Jacqueline, GALLIEN Michel, GELAS Delphine, CHAREYRE Jocelyne, MARRON Quentin et WETTA Patrick

Absents excusés : GELAS Delphine, GENISSEL Fabienne et MIRANDON Séverine

Secrétaire de séance : DEY Frédéric

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 12 mai 2025
- Devis pour le projet bibliothèque/lieu partagé
- Demande de subvention DRAC
- Demande de subvention conseil départemental de la Loire
- Questions diverses

1-Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 a été envoyé aux Conseillers avec la convocation afin qu'ils en prennent connaissance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** ce procès-verbal.

2- Devis pour le projet bibliothèque

- Travaux généraux

Madame le Maire expose à l'Assemblée que pour le projet bibliothèque/lieu partagé, plusieurs entreprises ont été consultées par le maître d'œuvre sur les différents travaux à effectuer (deux entreprises pour le placo/isolation, pour la chape, pour les menuiseries intérieures, pour le sol, et pour la peinture). Seule l'entreprise Agegroupe a répondu sur l'ensemble de ces travaux. Au vu du devis, il est proposé de choisir Agegroupe pour un montant de 36.346,70 € HT soit 43.616,04 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** le devis d'AGEGROUPE et **AUTORISE** Madame le Maire a signé ce devis.

-Travaux d'électricité

Pour les travaux d'électricité, Madame le Maire expose à l'Assemblée que 3 entreprises ont été consultées par le maître d'œuvre. Sur les 3, seules 2 ont répondu : l'entreprise Guillon électricité et Béaux électricité.

Au vu des devis, il est proposé de choisir l'entreprise la mieux-disante, soit celle de Béaux électricité qui propose un devis de base pour un montant de 6.306,00 € HT soit 7.567,20 € TTC.

Il est également suggéré de rajouter les options pertinentes au devis de base pour un montant de 818 € HT.

Au final, il est proposé de valider le devis de l'entreprise Béaux électricité pour un montant total de 7.124 € HT soit 8.548,80 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** le devis de l'entreprise de l'entreprise Béaux électricité et **AUTORISE** Madame le Maire a signé ce devis.

- Travaux de plomberie

Pour les travaux de plomberie, Madame le Maire expose à l'Assemblée que 4 entreprises ont été consultées par le maître d'œuvre.

Sur les 4, seules 2 ont répondu : entreprise Agegroupe et l'entreprise Claudel Flavien plomberie chauffage.

Au vu des devis, il est proposé de choisir l'entreprise la mieux-disante, soit celle de Claudel Flavien pour un montant de 2.596,30 € HT soit 3.115,56 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise de l'entreprise Claudel Flavien et **AUTORISE** Madame le Maire a signé ce devis.

- Matériel de vidéo-projection

Madame le Maire explique à l'Assemblée que dans le projet bibliothèque/lieu partagé, il est nécessaire de se doter d'un système de vidéo projection. Un devis a été demandé à notre fournisseur informatique Micro D'clic pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection, le tout pouvant être accroché au plafond.

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Micro D'clic d'un montant de 1.015 € HT, soit 1.218,00 € TTC pour l'achat de ce matériel de vidéo-projection. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise Micro D'clic et **AUTORISE** Madame le Maire a signé ce devis.

- Mobilier

Le devis pour le mobilier doit être retravaillé avec le fournisseur. Il sera présenté au prochain conseil municipal.

3- Demande de subvention à la DRAC

Madame le Maire expose à l'Assemblée que pour le projet bibliothèque/lieu partagé, le Maître d'œuvre MSL Architecte a consulté des entreprises. Sur la base de cette consultation, nous avons une estimation des travaux de 92 922,10 € HT. Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour ce projet bibliothèque/lieu partagé.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **SOLLICITE** une subvention à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour ce projet bibliothèque/lieu partagé d'un montant de 37 168,00 €.

4- Demande de subvention au département de la Loire

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au département de la Loire au titre de l'AAP développement des bibliothèques 2026 pour ce projet. Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **SOLLICITE** une subvention au département de la Loire au titre de l'AAP développement des bibliothèques 2026 pour ce projet bibliothèque/lieu partagé d'un montant de 37 168,00 €.

5- Questions diverses

A/ transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Pilat Rhodanien

Mme le Maire explique les conditions de transfert de la compétence assainissement à l'Assemblée. Le conseil municipal émet un accord de principe à ce transfert.

B/ passage dans le bourg des cars du Rhône

Mme Mariani nous alerte sur la traversée du bourg par les cars du Rhône. La question sera évoquée lors d'une réunion avec la région prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45
Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 30 juin 2025

**Madame le Maire,
Valérie PEYSSELON**

**Monsieur le secrétaire de séance,
Frédéric DEY**

